



5^e Slalom van Kuurne – 2 avril 2018

Reglement Particulier

Le 5^e Slalom van Kuurne est organisé par Autostal Hemicuda vzw le lundi 2 avril 2018.
Location: Bedrijvenpark Kortrijk-Noord, Industrielaan et Noordlaan à Kuurne.

A. PROGRAMME

Timing

1-03-2018		Apparition du règlement Début des engagements par le site www.hemicuda.be
28-03-2018	20:00	Clôture des inscriptions
<u>02-04-2018</u>	08:30	Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif EMKA Noordlaan 8 - 8520 Kuurne
	08:45	Ouverture du contrôle technique EMKA Industrielaan 8 - 8520 Kuurne
09:00-10:30		Reconnaisances pédestre du parcours
	09:45	Fin du contrôle administratif
	10:00	Fin du contrôle technique
	10:30	Affichage de la liste des concurrents autorisé
	11:00	Départ de la première voiture pour la première manche

Résultats

Maximum 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent:
Affichage classement officiel

30 minutes après affichage du classement officiel:
Affichage classement définitif

Proclamation

30 minutes après affichage du classement définitif

Permanence

Avant l'épreuve:
Autostal Hemicuda vzw
info@hemicuda.be - J. Verschaeve 0475-66 60 51

Pendant l'épreuve:
Hangar EMK - Industrielaan - 8520 Kuurne
Tel. 0475-66 60 51

B. ORGANISATION

Le 5^e Slalom van Kuurne compte pour le championnat régional Flamand, le championnat provincial du PAK Flandre-Occidental, Flandre-Oriental, Brabant-Flamand, Anvers et Limbourg

Art. 1.2 Organisateur

Autostal Hemicuda vzw - Dronckaertstraat 586 - 8930 Lauwe
info@hemicuda.be - www.hemicuda.be

Art. 1.3 Officiels de l'épreuve

Direction du course

Directeur du course	Hugo De Moor	lic. 2016/160
Directeur du course Adjoint	Gunther Dewispelaere	lic. 2016/315
Sécretaire	Joan De Volder	lic. 2016/216
Directeur de Sécurité	Steve Verschaeve	lic. 2016/355
Relation concurrents	Guy Desmet	lic. 2016/034

Commission Sportive VAS

Président	Filip Dewulf	lic. 139
Leden	Yvo Annemans	lic. 101
	Freddy Hindryckx	lic. 113

Commission Technique VAS

Président	Oliviers Herman	lic. 217
Membres	Vande Castele Philippe	lic. 208
	Vandemeulebroucke Claude	lic. 242

C. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Art. 2 Description de l'organisation

Le 3^e Slalom van Kuurne est entraîné sur une longueur d'environ 1800 mètres.

Art. 3 Inscriptions

Le formulaire d'inscription doit être rempli et signé envoyé à l'adresse suivante:

Autostal Hemicuda vzw - K. Destorme - Hospitaalstraat 9/0001 - 8930 Lauwe. Vous pouvez également vous inscrire par info@hemicuda.be ou par le formulaire d'inscription on-line www.hemicuda.be.

Les inscriptions doivent être envoyé au plus tard le vendredi 14 avril à 20h00. Dans la mesure où le nombre maximum d'équipes n'a pas atteint, l'inscription plus tard est possible, en payant un supplément de 10,- EURO au contrôle administratif.

Maximum de 80 équipes sont autorisés. La priorité sera donnée aux équipes de pré-inscrits.

Si le maximum d'équipes autorisés n'est pas atteint, vous pouvez encore vous inscrire le jour même et obtenir un licence d'un jour.

Art. 4 Participation dans les frais, l'autorisation de départ, l'assurance

a. Participation dans les frais

Le participation dans les frais, à payer à l'organisation, est **30,- EUR** par pilote. Pour les pilotes de première année qui enregistrent pour la promotion et qui sont acceptées, est le participation dans les frais **25,- EUR**. Dans le participation dans les frais tous les documents tels que les de

départ,...inclus. Chaque participant est tenu de payer ce montant en espèces et la monnaie exacte à la table d'inscription

b. l'autorisation de départ, l'assurance

Le commissaire sportif officiant remettra à chaque participant l'autorisation de départ après que la prime d'assurance et de la contribution aux frais de fonctionnement de la fédération (VAS vzw) sont liquidés.

Le montant total de l'autorisation de départ est **15,- EUR**.

Pour les pilotes de première année qui enregistrent pour la promotion et qui sont acceptées, le montant total de l'autorisation de départ est **10,- EUR**. Cette somme est à payer en espèces et la monnaie exacte au commissaire aux sportif.

Pour recueillir l'assurance gère le commissaire sportif officiant comme mandaté par la compagnie d'assurance, par le courtier de l'assurance. Pour recueillir les montants dus à la fédération (VAS vzw) gère le commissaire sportif officiant tel que mandaté par la fédération. la compagnie d'assurance est AXA Royale Belge SA numéro polis 700.558.685

Art. 10 Classements – Tableau officiel

Classements sont disponible au secrétariat.

Le tableau officiel sera dans le hangar EMKA dans le Industrielaan à Kuurne.

Art. 16 Eindnazicht

Une Inspection finale éventuelle aura lieu: à le hangar EMKA dans le Industrielaan à Kuurne.

Art. 18 Prix

La remise des prix aura lieu selon le timing dans le hangar EMKA, au plus tard à 20:00 heures.

Prix prévus en liquidités

- les 3 premiers au classement général
- les 3 premiers dans la classe
- première dame
- les 3 premier au classement Promo
- souvenir à la première écurie

Le pilote doit être présent pour recevoir le prix, sinon il sera retenu. Les prix ne seront pas transmises à d'autres.

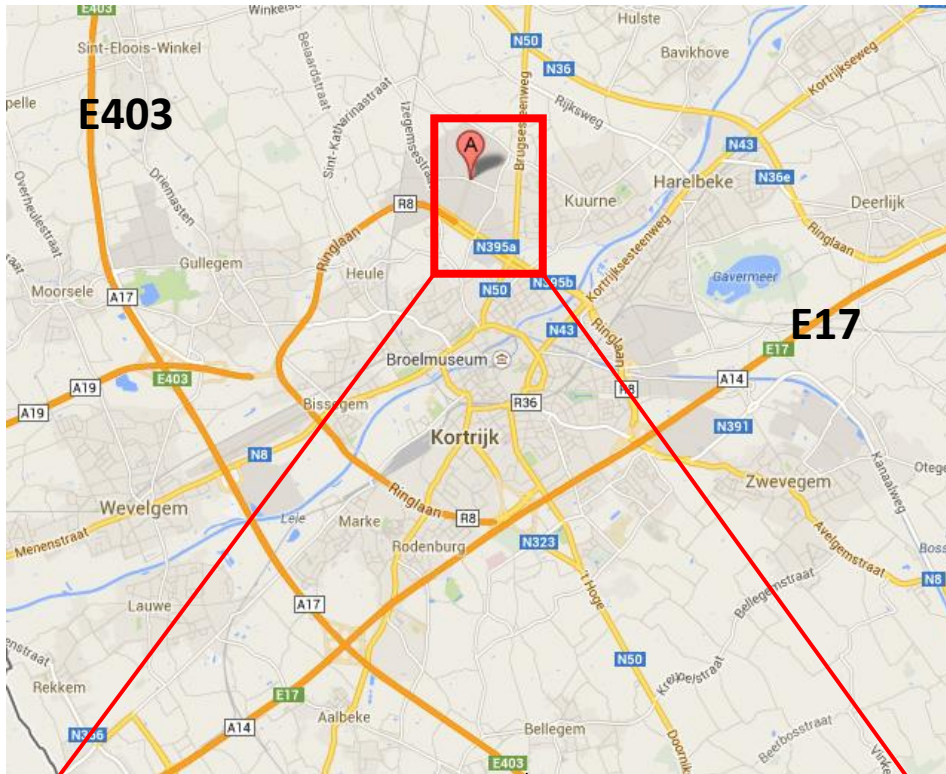
Art. 20 Varia

- Ce règlement particulier est basées sur les règlements standard slalom du VAS. Pour le règlement sportif, technique et standard complet, voir www.vas.be
- Entre 09h00 et 10h00 le silence doit autant que possible être préservé (concours de chants de pinsons).
- Lors du ravitaillement du véhicule devrait être un extincteur présent dans la proximité immédiate.
- Barbecue et flammes nues sont strictement interdits dans le paddock.
- Entretien des voitures doit être fait sur une bâche imperméable.
- Route d'accès:
Le parc des concurrents - (Noordlaan à Kuurne) – **est uniquement accessible** par le Izegemstraat et le Industrielaan à Kortrijk - (voir la carte en annexe).
- En cas de discussion sera le règlement néerlandais applicable.

Règlement particulier approuvé ...02.2018 sous le numéro B.W.2018. par
Jos Goessens pour le commission sportive VAS.

Nombre de pages: 3.

Sommaire



**Gand
Anvers
Bruxelles**

**Tournai
Mons**

Detail



**Acces au Parc des Concurrents
Par le Izegemstraat**

**Controle
Administrative
en Technique**